

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 27 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Sandrine REDON, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHOU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Monsieur Olivier LECORVAISIER (pouvoir donné à Monsieur Richard HAAS)

Madame Kristell LE MAUFF

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-37 **VALIDATION DE LA DEMARCHE DE L'ELABORATION D'UN PROJET DE SANTE EN VUE DE LA CREATION D'UN CENTRE DE SANTE**

Rapporteur : Madame Sylvie GUIGNARD, Adjointe à la Cohésion Sociale, à la Santé et à la Dynamique Citoyenne

A partir du constat que l'offre de soins en médecine généraliste est insuffisante sur le territoire Langueusien et qu'elle le sera encore plus dans les années à venir, la Municipalité a la volonté d'être actrice dans la construction d'une offre plus conséquente.

Une première phase de diagnostic de la situation existante a été entamée en septembre dernier et vient de se terminer.

Elle s'est notamment déclinée par différentes rencontres avec l'ensemble des acteurs médicaux et paramédicaux, ainsi qu'avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle conforte le fait qu'il est nécessaire de renforcer l'offre médicale sur notre territoire.

Aussi et du fait que la santé est notre bien le plus précieux, il vous est proposé de nous engager dans une démarche de création d'un centre de santé à Langueux.

A cette fin, il est nécessaire, dans un premier temps, de s'inscrire dans un processus défini par l'ARS qui comprend notamment la réalisation d'un projet de santé, construit par la collectivité, en collaboration étroite avec les acteurs médicaux et paramédicaux du territoire qui souhaitent s'y associer.

Une démarche a d'ores et déjà été effectuée auprès de l'Agence Régionale de Santé pour un accompagnement financier. Celle-ci a répondu favorablement et nous octroie une subvention de 3 600 euros pour l'aide méthodologique d'un cabinet de conseil afin de formaliser notre projet de santé.

En conséquence, **je vous propose :**

- de nous inscrire dans la démarche d'élaboration d'un projet de santé en vue de la création d'un centre de santé ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Marion BOUCHEVRAUD et Christophe MINAUD).